

L'ENSEIGNANT

Le magazine du Syndicat des Enseignants-UNSA

ORNE - INFO

Spécial Mouvement 1er degré

10 conseils pour ne pas louper son mouvement !

1. Lire le bulletin départemental du SE-UNSA

Spécial mouvement.

2. Ne pas manquer les dates de saisie :

du 13 avril au 28 avril inclus.

3. Ne demander que les postes que l'on souhaite.

Du coup, on ne demande pas des postes que l'on ne veut pas obtenir même en fin de liste ou pour ouvrir ses vœux. N'oublions pas que la nomination est à titre définitif au 1^{er} mouvement.

4. Ordonner ses vœux dans l'ordre de préférence et ne pas s'occuper des chances plus ou moins grandes d'obtenir les postes : en premier, ce qu'on veut vraiment le plus ; en dernier, ce qui plairait moins mais **surtout pas ce qu'on ne veut pas**.

5. Ne pas tenir compte de l'intitulé « vacant » ou « susceptible d'être vacant » pour réaliser ses vœux. Tous les postes peuvent se libérer dans l'absolu.

6. Faire des choix : privilégier la géographie du poste ou le type de poste ou, pour les collègues titulaires de leurs postes attendre de jours meilleurs...

7. Veiller à mettre tous les codes écoles (élem, pré-élem, décharge de direction, anglais) pour une école donnée. Ils sont disséminés un peu partout dans le document, ce n'est pas pratique à trouver mais c'est essentiel !

8. Ne pas oublier les vœux regroupement de communes/secteur.

9. Vérifier ses coordonnées personnelles sur iprof. Si vous avez déménagé et que l'administration l'ignore, ça peut vous jouer de vilains tours en cas de nomination hors vœux.

10. Ne pas rester pas seul (e). Venez à nos permanences et renseignez une fiche de suivi

[à télécharger sur section.se-unsa.org/61](http://section.se-unsa.org/61)



Le mouvement :
C'est pas sorcier ?



Enseignants de l'Unsa 61

Un syndicat de la maternelle au lycée

SOMMAIRE

Page 2 - L'actu Page 4 - Permutations Page 6 - Compte rendu CAPD Page 8 - RISTT

Page 3 - Ecole Page 5 - Mouvement Page 7 - Jeunes enseignants CHSCT

L'ACTU

Garder le rythme avec le changement de rythmes

Des jours, des semaines, des mois d'échanges avec notre ministère. Bilatérales, multilatérales se sont succédées autour du fameux dossier des rythmes...

Ce n'est pas terminé, il va falloir tenir bon, garder le rythme :

- pour gagner la revalorisation des enseignants du 1er degré avec l'ISOE : le SE-UNSA s'est lancé seul dans cette revendication tout à fait légitime, pour voir tous les enseignants traités équitablement
- pour augmenter l'ISOE dans le second degré
- pour obtenir le statut de certifiés pour les enseignants en EPS
- pour rouvrir le dossier sur la direction d'école
- pour que les conditions de travail des enseignants s'améliorent
 - pour que le « plus de maîtres que de classe » se généralise
 - pour que l'accueil des moins de trois ans se fasse dans des conditions compatibles avec la spécificité de cette tranche d'âge
- pour que les RASED soient réhabilités
- pour que nos élèves en écoles et établissements du second degré bénéficient de conditions d'apprentissage optimales, etc.



Nombreux sont les chantiers qui mèneront au changement, au vrai ! Parce que le SE-UNSA est à l'écoute de la profession, parce que le SE-UNSA est force de proposition, parce que le SE-UNSA est combatif, il saura mener jusqu'au bout les revendications de la profession.

Le SE-UNSA obtient en procédant par étapes. C'est ce qui motive l'intérêt grandissant des collègues pour ce syndicalisme si différent, loin de tout corporatisme, conservatisme, langue de bois.

Les adhérents restent fidèles d'année en année. Les collègues de tous les corps, de toutes les générations se retrouvent dans les pratiques constructives du SE-UNSA.

Pour garder le rythme, contribuez au renforcement du SE-UNSA : **Rejoignez-nous !**



Le jour de carence est supprimé !

C'était une revendication prioritaire de l'Unsa Fonction Publique qui n'a cessé de porter cette demande à tous les niveaux. Au-delà de l'injustice de cette mesure, c'est aussi le changement de politique vis-à-vis des agents de la Fonction publique qu'il était indispensable et urgent de marquer. La ministre avait annoncé en septembre que ce serait à l'ordre du jour des discussions salariales en février-mars. C'est donc chose faite. La mesure sera inscrite dans la prochaine loi de finance rectificative c'est-à-dire **à partir du 1er janvier 2014**. Reste la question du pouvoir d'achat et du gel du traitement des agents publics pour la troisième année consécutive. L'UNSA Fonction Publique continuera à en faire une priorité de ses revendications.

Prise en compte de la Ruralité

Le SE-UNSA 61 obtient gain de cause en juin 2012 par le classement académie RURALE. La nécessité tant de fois démontrée, tant de fois demandée est à mettre à l'actif du SE-UNSA 61, qui depuis de longue date de, Michel Lautru, Colette Alaterre à Patrick Prunier, a bataillé (CT, CDEN, lettres aux élus, aux ministres, rencontres) durant des années. Ce dossier nous l'avons porté. La cohérence des positions, la permanence des actions font la différence.

Ruralité , la réalité Ornaise devait maintenant s'imposer à l'académie !

Réfléchir aux solutions **pour améliorer la mobilité** des personnels dans l'académie, mais aussi l'attractivité des départements ruraux... Le groupe de travail est une première réponse suite aux différentes interventions du SE-UNSA tant au niveau académique que de l'ORNE (dans les CT et CDEN, la presse) et précisément sur les SURNOMBRES dans certains départements de notre académie. Les avancées sont significatives ! Loin de nous de nous attribuer tout le mérite mais ... au SE-UNSA nous savions que l'administration nous avait entendu sur le problème récurrent des surnombres et qu'au titre de l'équité il faudrait bien trouver l'équilibre ! Ce ne fut pas facile, face au syndicat majoritaire, du Calvados qui, sans nos interventions aurait bien campé dans son confortable pré carré...

Au SE-UNSA nous savons régulièrement interpeller l'administration et nous nous félicitons d'avoir été entendus ! Nous suivrons donc de près ce dossier.

Bilan carte scolaire La carte scolaire 2013 comptera 8,75 ouvertures de postes contre 15,25 fermetures.

Ecoles concernées par les fermetures :

- Flaubert/La Varende à Vimoutiers
- RPI de Chandai/ St Michel Tuboeuf
- et St Ouen sur Iton
- Robert Desnos à Alençon
- Juvigny sous Andaine
- St Germain du Corbéis
- RPI La Carneille/ Landigou et Ronfeugerai
- Bellême
- Igé
- Nocé
- Rémalard
- Soligny la Trappe
- St Germain de la Coudre
- Messei

➤ Des décharges de direction amoindries : A. Frank à Argentan, J. Monnet à Damigny, P. Souvray à La Ferté-Macé et Chartrage à Mortagne au Perche. **Nous avons à nouveau, lors du CTSD du 26 mars demandé le maintien du moratoire des décharges pour maintenir l'équité sur le territoire avant la remise à plat 2011 annoncée par le DASEN.**

Ecoles concernées par les ouvertures :

- Victor Hugo à Argentan
- Louis Forton à Sées
- Charles Perrault à La Ferté Macé
- Morin/ La Fontaine à Flers
- Landisacq
- Essay
- RPI LA Rouge/ Mâle
- Décharge de direction 0,25 à Montilly sur Noireau ainsi que 0,5 de régularisation de décharges de direction .A noter que le poste d'application CHAM J. Ferry Alençon se transforme en poste élémentaire.

Programmes scolaires : une adaptation pour bientôt

Une refondation réussie passe par des programmes scolaires en adéquation avec les temps dédiés aux apprentissages et les objectifs fixés à la scolarité obligatoire.

Les programmes de 2008, centrés sur des «fondamentaux» ont conduit à une impasse. La dimension culturelle a été largement négligée au profit d'une formalisation tatillonne et mécanique des apprentissages : semaine de 4 jours, programmes chargés laissant peu de marge pour l'épanouissement et injonctions pédagogiques procédurières ont considérablement accru la pression scolaire. L'heure est désormais venue de changer de logique. Le ministre entend prendre le temps nécessaire pour élaborer ces nouveaux programmes, en sollicitant l'avis des praticiens de terrain, reprenant la méthode mise en œuvre pour les programmes de 2002. Beaucoup se satisferaient d'ailleurs d'un simple retour ou d'une mise en adéquation de ces programmes de 2002, mais en dix ans, la donne a changé.

Les programmes de la rentrée 2015 devront réussir le défi de replacer l'école primaire dans une dynamique structurante. Il faut mettre fin au remplissage du double-livret d'évaluation des élèves, qui concilie très mal une pédagogie par objectifs et une approche par compétences, et le socle commun doit devenir réellement le principe organisateur de la scolarité obligatoire.

Les programmes seront donc à penser autour des compétences-clés travaillées à travers des situations pédagogiques riches et variées. La définition des compétences et connaissances à maîtriser doit elle-même être pensée et articulée simultanément avec celles du collège, en cohérence avec le nouveau cycle liant le primaire et le collège. **En attendant ces nouveaux programmes, le directeur de la DGESCO s'est engagé, auprès de nous, à définir une version transitoire des programmes de 2008 qui devrait être allégée.**

Résultats

Dans le département de l'Orne, nous accueillerons 16 nouveaux collègues qui ont obtenus leur permutation. Leur barème était compris entre 26 et 785 points. Ils arrivent de : Hauts-de-Seine (3), Yvelines (2), Charente, Seine-Saint-Denis, Isère, Calvados, Nord, Manche, Loiret, Ardennes, Aube, Allier, Aisne.

20 collègues quittent le département pour : le Calvados (8), la Manche (3), l'Eure (2), le Loiret, l'Indre et Loire, la Mayenne, la Nièvre, la Sarthe, Paris, les Hauts-de-Seine. Leur barème était compris entre 81 et 767 points.

Les résultats des mutations nationales 1^{er} degré sont tombés. Un 1^{er} décryptage peut déjà être livré : il n'a jamais été si ardu de changer de département. Alors que les conditions de travail n'ont cessé de se dégrader et que les carrières risquent de s'allonger encore, la mobilité géographique continue de se détériorer.

Analyse : Le taux de satisfaction continue de chuter : avec un taux de satisfaction de 21.29 %, cette année marque le niveau le plus bas jamais atteint. Seuls 3599 des 16 900 candidats ont obtenu un de leur vœu. Ce taux poursuit donc sa chute, après déjà 3 années de baisse avec respectivement 37.08% puis 29.19% et 25.12% pour 2010, 2011 et 2012.

Cela conforte la revendication du SE-UNSA d'avoir au niveau ministériel une phase de concertation approfondie sur le fonctionnement du dispositif.

Suivi personnalisé spécial syndiqués

Si vous obtenez satisfaction, vous participerez alors à la première phase du mouvement du département d'accueil. Le SE-UNSA tient à votre disposition un dossier d'accueil, fascicule destiné aux collègues entrant dans le département.

Ineat-Exeat **date limite de dépôt le 13 mai 2013**

En cas d'échec aux permutations informatisées, il vous est possible de participer à la phase complémentaire (INEAT/EXEAT) du mouvement interdépartemental. Dans le respect des orientations ministérielles fixées par la note de service Mobilité 2013, un mouvement complémentaire est organisé en tenant compte de l'équilibre postes-personnels du département et de l'académie. Dès à présent, le SE-Unsa encourage les candidats malheureux à faire une demande avec l'aide de votre section départementale.

Quand faire la demande ?

Il vous faut retirer auprès de votre Inspection Départementale de rattachement administratif ce dossier exeat/ineat. Il comprend : une fiche de renseignements administratifs, une lettre de demande de sortie du département d'origine (exeat) et une lettre de demande d'entrée dans le département souhaité (ineat). Ces demandes doivent expliciter vos raisons, être accompagnées des justificatifs et transmises par la voie hiérarchique.

Le SE-UNSA met à votre disposition les modèles types de ces courriers sur son site **web** : **section.se-unsa.org/61**

Attention ! Le traitement de ces dossiers se fait en Commission Administrative Paritaire Départementale (CAPD). Les dates et règles d'examen des situations sont propres à chaque département. Contactez les élus du SE-UNSA de votre département de départ et d'arrivée pour la constitution et le suivi du dossier.

Dans l'Orne

Suite à nos demandes répétées le DASEN de l'Orne semble favorable à accentuer le mouvement vers le 14 et que le DASEN du Calvados serait favorable pour accueillir quelques ornaïs, permettant ainsi de satisfaire les demandes du plus grand nombre de collègues

Dernière minute ! Au total, une dizaine d'exeat devraient être accordés depuis l'Orne vers le Calvados. Pour la Manche, il n'y a pas de chiffre, mais le DASEN du 50 dit avoir la possibilité d'accorder quelques ineat.

Groupe de travail du 19 mars

• Seconde phase de Mouvement : Le DASEN n'a pas accédé à la demande de l'Intersyndicale soutenue par 215 collègues signataires de la pétition. Au SE-UNSA nous déplorons cette position de principe quand d'autres DASEN laissent la possibilité d'effectuer au moins des vœux géographiques !

• Trois avancées:

1. Création d'un appel à candidatures pour les postes EREA, ITEP et classes relais restés vacants à l'issue du Mouvement. Il sera uniquement ouvert aux collègues restés sans poste à l'issue de la phase principale.
2. Secteurs géographiques : La carte des secteurs a été revue en concertation. Les zones sont plus nombreuses et moins étendues notamment dans le secteur rural. Publication des zones avec la circulaire du Mouvement.
3. A la demande du syndicat, à l'exemple de ce qui se passe dans le 2nd degré il y aura un Groupe de travail « vérification des barèmes »

• Bonifications : identiques à celles de l'an dernier.

• Postes réservés pour les stagiaires : il y aura 20 postes qui seront mis en ligne dans le cadre du mouvement. Les 16 postes bloqués cette année devraient être libérés et remis au mouvement mais sans certitude.

• Gestion des "surnombres" : nous défendons le principe que les collègues devraient être nommés dans une circonscription en juillet pour l'année. Ceci éviterait des déménagements et frais multiples sans indemnisation de frais kilométriques.

L'administration répond qu'il lui est impossible de savoir en juillet quelles seront les circonscriptions qui auront des congés à pourvoir en septembre. Pour le SE-UNSA nous répondons qu'un calibrage par circonscription est tout à fait envisageable.



Calendrier* et bonifications 2013

*sous réserve de la parution de la circulaire mouvement par l'administration qui a la date du 30 mars n'a pas encore confirmé les informations données en CAPD du 19 mars.

Début avril	Diffusion de la circulaire et publication des postes	
13 - 28 avril	Saisie des vœux	
14 mai	Groupe de travail « cas particuliers »	
28 mai	Groupe de travail vérification des barèmes	
11 juin	CAPD Mouvement phase principale	
12-18 juin	Appel à candidatures sur des postes en ITEP, EREA et classe relais restés vacants suite à la phase principale (enseignants restés sans poste)	
12 juillet	Groupe de travail phase d'ajustement du mouvement (dernières affectations)	
Exercice sur un poste en ITEP ou EREA (éducateur en internat) quelle que soit la modalité d'affectation		5 points + 1 point supplémentaire par année d'exercice Bonification plafonnée à 8 points
Exercice à titre définitif depuis au moins 5 ans au 31/8/2012 dans une école ECLAIR ou RRS ou en classe unique		5 points + ½ point supplémentaire par année d'exercice
Exercice sur un poste du dispositif relais ou en centre éducatif fermé quelle que soit la modalité d'affectation		5 points + ½ point supplémentaire par année d'exercice Bonification plafonnée à 8 points
Exercice à titre provisoire pour l'année scolaire 2012-2013 sur un poste ASH (CLIS, IME, ULIS, EGPA)		2 points sur l'ensemble des vœux quels qu'ils soient 5 points si le poste occupé en 2009/2010 apparaît dans les 3 premiers vœux
Exercice à titre provisoire pour l'année scolaire 2012-2013 sur un poste de direction		5 points sur le vœu correspondant au poste occupé quel que soit son rang. Bonification appliquée uniquement en cas d'inscription sur la LA 2012
Exercice sur un poste de direction par délégation en 2012-2013		5 points sur l'ensemble des vœux
Exercice sur poste composite en 2012-2013		2 points pour la 1 ^{ère} année d'exercice + ½ point par année d'exercice supplémentaire <u>consécutives</u>
Victime de fermeture (si nommé à TD depuis au moins 1 an)		8 points + ½ point par année à TD sur le poste fermé

Liste d'aptitude direction 2013 : 17 candidats, 15 inscrits .

Départ en stage CAPA-SH

13 collègues se sont présentés à la réunion d'information. Pas de besoin E et G identifié. 9 candidatures avec 6 avis favorables, 5 départs possibles. Les commissions d'entretien ont eu lieu les 15 et 18 mars. Pour les avis défavorables, pas de perception ou de conception du spécialisé ou cadre réglementaire non connu. Il y aura cette année 5 départs programmés (Option F : 3 départs et 2 en D). 1 sur liste complémentaire.

Résultats sur demande.

Questions diverses

Des enseignants se plaignent d'avoir reçu leur rapport d'inspection non cacheté. Ces rapports d'inspection pourraient-ils être remis sous enveloppe fermée aux directrices et aux directeurs ? Ceux-ci n'ayant pas à connaître le contenu des rapports de leurs collègues.

Arnaud Simon Secrétaire général : Cela sera fait. Intervention auprès des inspecteurs

Neige : Peut-on connaître le nombre d'enseignants(es) qui n'ont pu rejoindre leur lieu d'exercice, pour cause de neige ? Y a-t-il eu des accidents dus à ces intempéries ?

Pas d'accident dans le 1^{er} degré. Alençon=7 ; Flers=60 ; Argentan= 39 ; La Ferté : 42 ; Mortagne : 8

Aucune sanction ne sera appliquée mais pensez à régulariser les absences de la semaine dernière par des autorisations d'absence.

Carte scolaire : Quand seront informés les collègues concernés ?

Les courriers sont partis. Avertis avant le mouvement et entretien avec l'IEN

Temps partiels : Quand paraîtra la circulaire départementale ? Quel le sera la date limite de dépôt de la demande ? Quelles seront les quotités proposées (en lien avec la réforme sur les rythmes scolaires) ? Accès du temps partiel aux directeurs, aux brigadiers et aux collègues exerçant en ASH ?

La circulaire départementale est parue sur I PROF, elle a été transmise aux écoles.

Suite à l'analyse de la circulaire nationale de cadrage, la circulaire sur le temps partiel ne reprend pas intégralement la circulaire du BO du 14 mars **La circulaire nationale prévoit un temps partiel 80% annualisé sur autorisation qui n'apparaît pas dans la circulaire départementale. Une fois de plus, on serait « plus royaliste que le roi » dans l'Orne...**

La circulaire nationale stipule (hormis les directeurs) qu'un personnel (brigadier ou ASH) peut demander un temps partiel. **Le SE-UNSA 61 vous accompagne dans votre demande.**

Une collègue de l'Orne qui s'était fait refuser un 80% a gagné récemment au TA.

" Pour les directeurs d'école, le bénéfice d'un temps partiel de droit doit être compatible avec l'exercice de l'intégralité des charges qui leur sont dévolues. En effet, les fonctions de directeur d'école comportent l'exercice de responsabilités qui ne peuvent par nature être partagées ».

Maintiens et baisses de notes depuis le 06 décembre. (Nombre et circonscriptions d'exercice)

1 maintien et 1 baisse.

Les collègues concernés peuvent saisir les élus du SE-UNSA pour que leur dossier soit examiné en CAPD.

Affectation des stagiaires 2013-2014 : qu'en est-il ? Y a-t-il des postes réservés ? Lesquels ? *40 PES pour sept 2013. 20 postes d'adjoint gelés pour positionner en partie des 40 stagiaires. Les postes seront publiés au mouvement.*

La proposition de l'Intersyndicale qui portait sur un positionnement des stagiaires sur des postes composites n'a donc pas été retenue.

Plus de maitres que de classes.

5 postes sont créés et seront affectés sur projet des écoles. Le dépôt des dossiers se fera dans les semaines à venir sans forcément qu'un ETP soit attribué à une seule école. Ce dispositif ne peut servir pour une ouverture ou remplacement d'un RASED. A vos projets...

ESPE et Formation

Les **Écoles Supérieures pour le Professorat et l'Éducation** remplaceront les IUFM. Ces écoles, intégrées aux universités, sont, d'après le ministère « *pensées et conçues pour être les fers de lance de la refondation pédagogique. Elles délivreront des Masters enseignement, éducation, formation (MEEF), à l'issue de deux années d'études post-licence comportant différents modules d'enseignement ainsi qu'une ouverture sur l'international et la recherche.* »

Les enseignements dispensés auront une vocation professionnelle et s'articuleront autour de **quatre composantes principales** :

- des **enseignements disciplinaires** ;
- un **tronc commun permettant de créer une culture partagée par tous les futurs professeurs, quel que soit le degré d'enseignement auquel ils se destinent** ;
- une **spécialisation en fonction du métier choisi par l'étudiant**, plus particulièrement au cours de l'année de Master 2 ;
- des **enseignements orientés vers la pratique professionnelle**, principalement pendant l'année de Master 2, avec des séances permettant de se familiariser aux situations et activités de classe, et surtout de nombreux stages en établissement scolaire.

Les E.S.P.E. ne seront cependant pas réservées aux seuls candidats aux concours de l'enseignement. Elles formeront également les étudiants se destinant à d'autres métiers de l'éducation nationale, mais aussi les étudiants de licence bénéficiant d'un Emploi Avenir Professeur. Elles seront aussi le lieu de la formation continue.

CLES2 et C2I2E : Un décret pour régler le problème.

Lors du Comité Technique Ministériel du 19 février, l'Unsa Éducation et le SE-Unsa ont de nouveau interrogé le ministère sur la situation des stagiaires qui ne détiendront pas le CLES et le C2I2E à la date de leur titularisation. La situation se débloque enfin. En effet, la DGRH a indiqué qu'un décret est en préparation qui sera présenté vraisemblablement au prochain Comité technique. Il acterait les points suivants :

- Seront concernés les lauréats des sessions 2012, 2013-1 et 2013-2
- La non détention du CLES2 et du C2I2E ne sera pas un obstacle à la titularisation.
- Durant les trois années qui viennent, des stages seront proposés aux collègues qui ne détiendraient pas ces certifications. Ces stages seront inscrits en priorité aux plans académiques de formation et n'occasionneront donc pas de frais pour les collègues.

Un éventuel échec au CLES ou au C2I2E à l'issue de ces stages ne remettra pas en cause la titularisation.

En ce qui concerne les lauréats des futurs concours, la délivrance de ces certifications sera incluse dans la formation initiale dispensée dans les Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation.

Concours exceptionnels

Cette session est exceptionnelle car elle débute de manière anticipée par rapport aux dates habituelles des concours.



Les épreuves d'admission (oraux) se tiendront en juin 2014, au terme d'une année où seront proposés aux étudiants ayant été déclarés admissibles (réussite aux écrits) des contrats leur permettant d'effectuer des stages en responsabilité sous la forme d'un tiers-temps de service d'enseignement et rémunérés à hauteur d'un mi-temps.

Les admis aux concours prendront leurs fonctions à la rentrée de septembre 2014.

Le caractère exceptionnel de cette session est également dû au fait qu'elle est la dernière avant une refondation plus profonde des cursus de formation, des programmes et de la maquette des concours.

Pour plus d'informations : sur notre site rubrique « jeunes enseignants »
jeunesprofs.seunsa@gmail.com

Tous les collègues peuvent y participer à raison de 2 réunions de 3 h dans l'année : instituteurs, professeurs des écoles élémentaires ou maternelles, réseau d'aide, directeurs, adjoints, stagiaires, brigades ou Zil, **syndiqués ou non syndiqués**

Mercredi 10 avril : 9H/12H, Ecole d'Héloup

Ordre du jour : Actualité du métier, mouvement, vos questions.

COMMENT PARTICIPER ?

Chaque participant fait parvenir à son IEN un courrier informant de sa participation (voir modèle de lettre sur notre site). Celle-ci est de droit (décrets des 28/05/82 et 12/06/87) au moins huit jours avant.

Cette réunion comptera dans le temps des animations pédagogiques, du temps de concertation ou ½ journée de solidarité. Une attestation de présence sera délivrée.

Envoyez ce modèle de courrier complété par vos soins à votre IEN dès maintenant pour ne pas oublier

NOM Prénom : Fonction et lieu d'exercice :

Monsieur ou Madame l'Inspecteur (trice),

J'ai l'honneur de vous informer qu'en application des dispositions du décret n°82-447 du 28 mai 1982 relatives au droit syndical dans la Fonction Publique, je participerai à une réunion d'information syndicale organisée par le Syndicat des Enseignants UNSA à Héloup le mercredi 10 avril de 9h à 12h. Veuillez agréer, Monsieur ou Madame l'Inspecteur (trice), l'expression de mes sentiments respectueux. Signature

Modèle sur le site <http://sections.se-uns.org/61/>

Les droits et moyens des membres des CHSCT

Un Droit d'alerte

Si un membre du CHSCT constate par lui-même qu'il existe une cause de danger grave et imminent ou après avoir été contacté par un personnel de l'académie ayant exercé ou souhaitant exercer son droit de retrait pour cause de danger grave et imminent.

Un Droit de visite des locaux et droit d'accès

Les membres des CHSCT Départementaux procèdent à intervalles réguliers à la visite des services de leur champ de compétence. Ils bénéficient pour ce faire d'un droit d'accès aux locaux.

Un Droit d'enquête

Droit pour les membres des CHSCT de réaliser des enquêtes sur les accidents de services, de travail et les maladies professionnelles ou à caractère professionnel.

Quelques infos pour le département

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail s'est réuni le 21 mars.

Le règlement intérieur a été voté.

Mme Claire Girault est le nouveau médecin conseiller technique de prévention.

Mme Frédérique Despierres assure la fonction de conseiller de prévention départemental et de correspondant Risques Majeurs.

Depuis 3 ans, une formation des directeurs sur les risques est assurée, et il y a un exercice annuel obligatoire dans le cadre du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sureté). Dans le 1er degré 80% font leur exercice tous les ans. Le but est d'anticiper au maximum la mise en œuvre du PPMS, chaque école ayant des locaux particuliers, la mise en œuvre ne peut être commune à toutes les écoles de l'Orne (par exemple, comment gère-t-on l'accès à l'eau en cas de confinement ?) mais aussi de faire acquérir des attitudes et des réflexes aux personnels de l'école (quel est le rôle de chacun ?).

Un point a été fait sur les rythmes scolaires, et les conséquences sur les conditions de travail des enseignants du 1er degré.

Le SE-UNSA 61 a demandé et obtenu la mise en place d'un comité de suivi sur les rythmes et CT.



N° 117 Avril 2013

Tirage :
500 exemplaires
Prix au n° : 0,50 €

ISSN 1165-3108



Section départementale de l'Orne

4 rue Michelet

61000 Alençon

Tel : 02.33.28.47.15

Mél. : 61@se-uns.org

Web : section.se-uns.org/61

L'Enseignant

Revue trimestrielle

Directeur de publication :

Marc LEFEVRE

CPPAP n° 0213S07735

Imprimée par nos soins